

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

**Arrêté du 8 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 17 décembre 2004 modifié
fixant la liste prévue à l'article L. 5126-4 du code de la santé publique**

NOR : AFSP1429172A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 5126-4 et R. 5126-105 ;
Vu l'arrêté du 17 décembre 2004 modifié fixant la liste prévue à l'article L. 5126-4 du code de la santé publique ;
Vu l'avis du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé en date du 19 novembre 2014,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'annexe à l'arrêté du 17 décembre 2004 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

Au 1 « Médicaments dérivés du sang », pour la spécialité « WILFACTIN 100 UI/ml, poudre et solvant pour solution injectable », les dénominations suivantes sont ajoutées :

NOM DE LA SPÉCIALITÉ	EXPLOITANT	CODE CIS	CODE UCD	DÉNOMINATION
WILFACTIN 100 UI/ml, poudre et solvant pour solution injectable	LFB BIOMEDICA-MENTS	6 762 403 5	9394621	WILFACTIN 100UI/ML FL + FL5ML
WILFACTIN 100 UI/ml, poudre et solvant pour solution injectable	LFB BIOMEDICA-MENTS	6 762 403 5	9394615	WILFACTIN 100UI/ML FL + FL20ML

Art. 2. – Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 8 décembre 2014.

Pour la ministre et par délégation :
*La sous-directrice de la politique
des produits de santé et de la qualité
des pratiques et des soins,*
C. CHOMA